

**DICRIM**

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS**

**Risques :**

- Inondation •**
- Mouvement de terrain •**
- Rupture de barrage •**
- Transport de matières dangereuses •**





## Le mot du Maire

### Une démarche citoyenne pour le bien de tous

**Près de 200 000 personnes**, hommes, femmes, enfants habitent, travaillent, étudient, transitent, vivent à Saint-Étienne.

Résidant, acteur de la vie économique ou touriste de passage, chacun d'entre vous n'a, fort heureusement, pas vraiment conscience que cette activité permanente, son environnement naturel, ses épisodes climatiques... sont générateurs de périls dont **la collectivité a le devoir de vous préserver**.

De nombreuses **actions de prévention** sont conduites chaque jour.

Avec le soutien du conseil municipal et l'assistance de l'ensemble des services municipaux, j'ai veillé à la mise en place d'une organisation destinée à **assurer la sauvegarde des populations, des biens et de l'environnement** face aux événements de nature catastrophique.

Le dispositif susceptible de compléter l'action des services de secours est structuré dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde**. Toutefois, cet outil opérationnel de gestion de crise doit impérativement être complété par une action **d'information préventive** de la population. C'est **l'objet du présent fascicule**.

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** s'adresse à tous les habitants de la commune.

Chacun peut y trouver des **explications** sur les risques recensés (inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, transport de matières dangereuses), les **actions engagées**, les **dispositifs d'alerte** de la Ville ainsi que des informations concernant les **consignes** individuelles de sécurité à respecter lors d'un événement.

Malgré les multiples efforts de la collectivité, il me paraît important de vous rappeler que la sécurité dépend bien souvent des **(bons) comportements** de chacun.

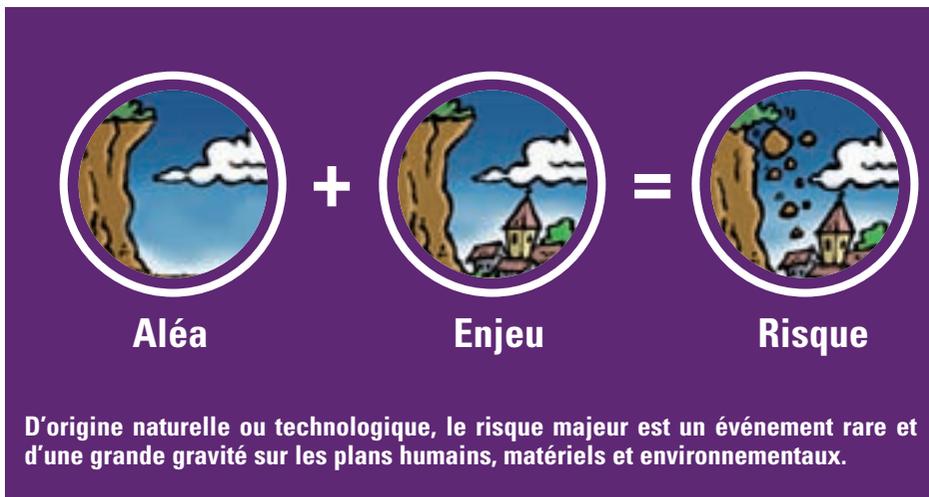
Le **DICRIM** peut ainsi aider à faire face à des situations de périls, je vous invite à le lire attentivement, à le faire découvrir à votre entourage, et à le conserver précieusement « **à portée de main** », au cas où...

**Le Maire de Saint-Étienne**

# Qu'est-ce que le risque majeur ?

**Un risque peut être classé selon sa fréquence d'apparition et sa gravité. Il résulte de la combinaison d'un enjeu soumis à un aléa.**

- **L'aléa** est la possibilité de survenance d'un phénomène naturel ou technologique, pouvant engendrer des dommages.
- **L'enjeu** se constitue des personnes, des biens et de l'environnement, supportant le dommage.



L'article L125-2 du code de l'environnement définit le droit du citoyen à l'information sur les risques majeurs qu'il encourt et les

moyens mis en œuvre pour gérer ces risques. C'est pourquoi ce DICRIM vous informe sur les risques présents sur votre commune.

**Il vous appartient de retenir les bons réflexes à adopter en cas de crise : une démarche citoyenne pour le bien de tous.**



# Le risque majeur : qui fait quoi ?



**1** Annoncées par Météo France,  
de fortes pluies s'abattent sur Saint-Étienne.  
Le Furan menaçant de sortir de son lit,  
le Maire déclenche l'alerte (cf p°20) par :



**1**

**2**

**2**

Le Furan sort de  
son lit et inonde  
certains quartiers.

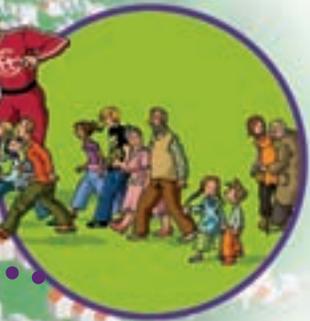




**6**

**Retour à la normale :**

- Fin d'alerte
- Remise en état et mise en œuvre des procédures de réparation.



**5**

**Les agents municipaux assurent la sauvegarde des populations stéphanoises (évacuation, hébergement, ravitaillement...).**



**3**

**Responsable de la sécurité de ses concitoyens, le Maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est le Directeur des Opérations de Secours.**

**4**

**Pour faire face à la situation, le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde.**



**6**

**5**

**4**

**3**



## Le risque naturel

# Qu'est-ce qu'une inondation ?

**C'est la montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau.**

**L'ampleur de l'inondation est fonction de :**

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- l'obstruction des ponts (embâcles) par des flottants transportés par la crue.

## Quels risques à Saint-Étienne ?



Le Furan en temps normal.



Le Furan en crue

Prenant sa source à Tarentaize et empruntant la vallée de Rochetaillée, le Furan parcourt la ville du sud au nord sur 7 km en sous-terrain. **C'est pourquoi la conscience de son existence et la connaissance des points vulnérables tendent à se perdre.**

Du fait de l'encaissement et d'une forte

pente de son bassin versant, le Furan peut submerger les terrains en aval du barrage du Gouffre d'Enfer.

La montée des eaux peut être rapide.

**Cette situation se traduirait par des crues torrentielles et des débordements potentiellement importants.**

Renforcé par le Furet, le Furan inonderait certains secteurs des quartiers Valbenoite et La Rivière.

Dans le cadre d'une crue centennale (cf encadré ci-contre) et du fait des capacités d'écoulement limitées des couvertures du Furet et du Furan, la montée des eaux emprunterait la Grand Rue à hauteur de Centre Deux jusqu'à la Terrasse inondant au passage, et notamment, les places du Peuple, de l'Hôtel-de-Ville et Jean-Jaurès.

Renforcé par de nombreux affluents et cours d'eau secondaires (Merdary, Roannelet...), le Furan qui réapparaît à ciel ouvert à hauteur de La Terrasse (rue des Trois Glorieuses) peut sortir de son lit mineur pour inonder la zone industrielle toute proche.

D'autres cours d'eau sont susceptibles de déborder lors de pluies importantes et inonder certains sites. C'est le cas des ruisseaux, les Eaux Jaunes ralliant l'Onzon sur le secteur de Molina, ou l'Iserable aux abords de l'A72 dans le secteur de Montreynaud.



## Informez-vous

**Dans le cadre de ce scénario, la crue de référence du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation est d'occurrence centennale, c'est-à-dire qu'elle a une probabilité de 1% de se produire chaque année, mais aussi de 63 % tous les 100 ans.**

**En fonction de l'urbanisation des quartiers et de leur localisation, nous ne sommes pas tous soumis au même danger (cf carte p°10-11). Toutefois pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque Stéphanois ait connaissance des consignes à suivre (cf p°9).**



## Le risque naturel



### Un peu d'histoire

Source : Archives Municipales, Léon Leponce.



Le Furan à Carnot en 1946

- **14 août 1837 :**  
destruction des ponts et inondation place de l'Hôtel-de-Ville, place Marengo...
- **13 juillet 1849 :**  
un violent orage sur le Pilat engendre une crue dévastant les usines du Furan et les rues adjacentes (places du Peuple et de l'Hôtel-de-Ville).
- **24 août 1994 :**  
selon les témoignages, le Furan serait monté de 2,5 m en un quart d'heure.
- **2 et 3 décembre 2003 :**  
crue sur tous les contreforts du Pilat. Le Furan déborde dans le quartier de Valbenoîte, occasionnant des évacuations.

## Quels actions et moyens de prévention ?

- Préviation pluviométrique, surveillance des crues, création de bassins d'orage.
- Utilisation du barrage du Gouffre d'Enfer comme retardateur de crues.
- Interdiction ou limitation de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI), Plan Local d'Urbanisme (PLU).



## Êtes-vous concerné ?

**Pour connaître votre situation par rapport au risque d'inondation, vous pouvez consulter le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du Bassin du Furan :**

- Par internet, sur le site de la Direction Départementale de l'Équipement de la Loire (DDE 42) : [www.loire.equipement.gouv.fr](http://www.loire.equipement.gouv.fr) > rubrique environnement / risques.
- A la Direction Urbanisme Prospectif et Réglementaire de la Ville de Saint-Étienne, Service Autorisation droit des sols (4<sup>ème</sup> étage), 5 rue Auguste Guitton.

## Que faire en cas d'inondation ?

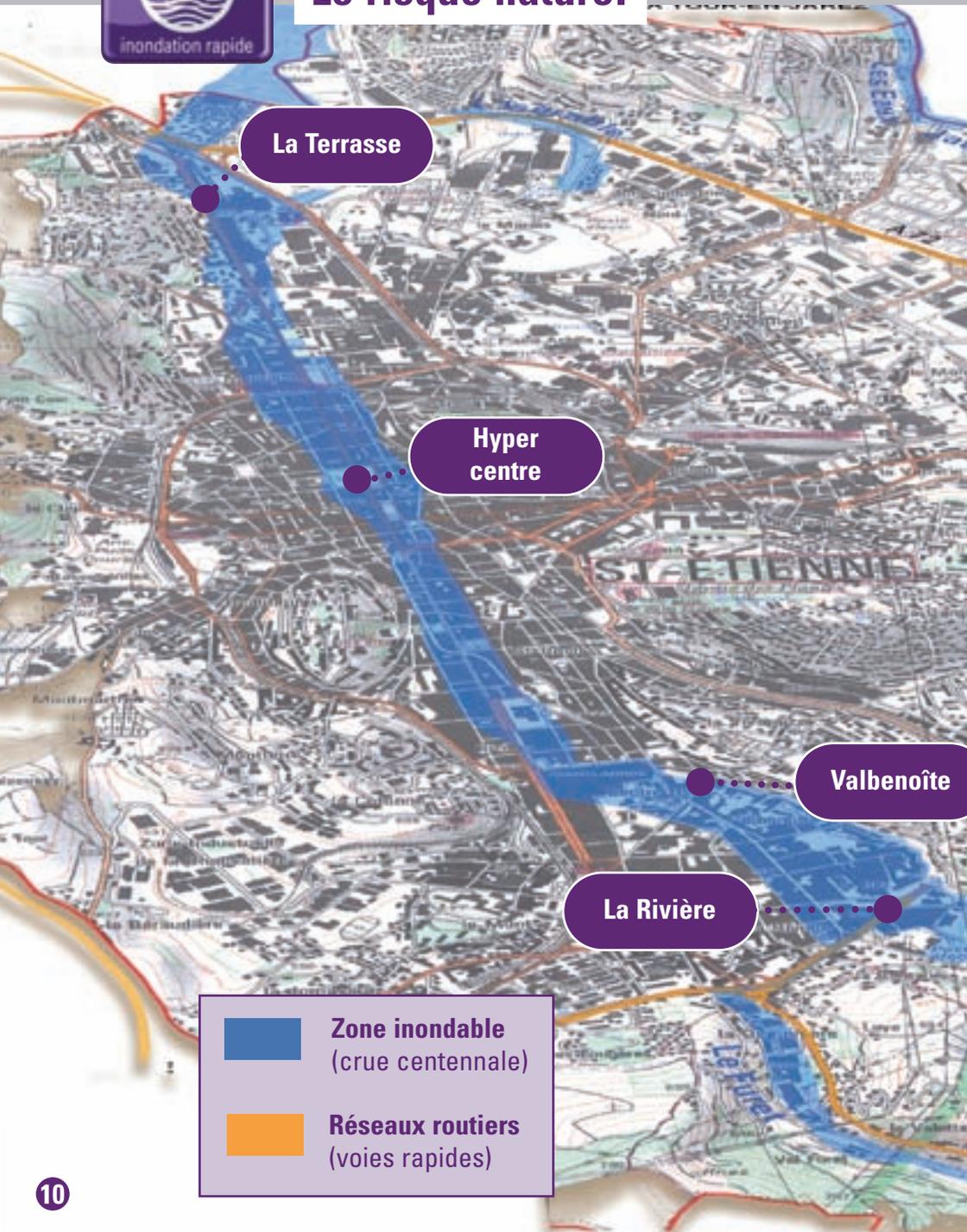
Avant	Pendant	Après
 S'informer des risques, connaître les consignes et le signal d'alerte p. 20.	 Gagner un point haut. Ne pas prendre l'ascenseur.	Aérer et désinfecter les pièces.
 Calfeutrer les portes et fenêtres. Réhausser les objets et mobiliers.	 Ne pas s'engager dans une zone inondée	Chauffer dès que possible.
 Couper le gaz et l'électricité. Faire une réserve d'eau potable.	 Écouter la radio. Respecter les consignes. N'évacuer que sur ordre seulement.	Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
	 Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.	
	 Ne pas aller chercher les enfants à l'école.	

**Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (fixe), 112 (portable).**





# Le risque naturel



La Terrasse

Hyper  
centre

Valbenoîte

La Rivière



**Zone inondable**  
(crue centennale)



**Réseaux routiers**  
(voies rapides)

0 500 1 000 2 000 Mètres

Fond de plan : IGH Scan25



**Saint-Étienne**  
DIRECTION URBANISME  
S.I.C. - Urbanisme Urban





Zone exposée  
aux glissements  
de terrain



Cavités  
souterraines

## Le risque naturel

# Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

**C'est un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux, du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou consécutif à l'action de l'homme.**

## Quels risques à Saint-Étienne ?

### Mouvement de terrain minier

L'exploitation du sous-sol à plus ou moins grande profondeur a fragilisé le territoire communal.

Toutefois, du fait de l'ancienneté des travaux miniers, la stabilité générale des sols est aujourd'hui acquise.

Seuls des risques résiduels d'effondrements localisés subsistent :

- dans les zones d'anciens travaux situés à moins de 50 m de la surface.
- à proximité des anciens puits et entrées de galeries.

### Mouvement de terrain géologique

Lié à la nature du terrain, ce risque ne concerne que le site du Crêt Coupé, dans le quartier de Terrenoire.



## Un peu d'histoire

© Photographie IRMa / Sébastien Gominet



### Derniers mouvements de terrain connus :

- **1982 :**  
rue Louise Michel (Chavassieux).
- **1983 :**  
Crêt Coupé (quartier de Terrenoire).
- **1994 :**  
quartier de Tarentaize.

**« Dans la Loire aucun accident grave dû à des mouvements de terrains n'a été enregistré, le risque n'en demeure pas moins ». (Dossier Départemental des Risques Majeurs).**

## Quels actions et moyens de prévention ?

- Prescriptions d'urbanisme ou inconstructibilité sur certains secteurs (Crêt Coupé ; Colline des Rosiers de Côte Chaude...) inscrites au Plan Local d'Urbanisme.



### Êtes-vous concerné ?

**Avant tous travaux situés dans les zones soumises aux contraintes minières et à proximité d'orifices miniers (puits et entrées de galeries), il est recommandé :**

- de contacter l'Unité Territoriale « Après Mines Sud », Puits Yvon Morandat Quartier la Plaine 13120 Gardanne (tél : 04 42 65 46 20) afin de s'informer des risques et des précautions à prendre.
- de consulter les plans des contraintes minières à la Direction Urbanisme Prospectif et Réglementaire de la Ville de Saint-Étienne, Service Autorisation droit des sols (4<sup>ème</sup> étage), 5 rue Auguste Guiton.

## Que faire en cas de mouvement de terrain ?

### Avant



**S'informer des risques, connaître les consignes et le signal d'alerte p. 20.**

**Se renseigner sur la constitution de votre sol.**

### Pendant

**Signaler tout désordre brutalement apparu et suspect.**



**Couper le gaz et l'électricité**



**Évacuer le bâtiment en cas de doute.**

**Ne pas prendre l'ascenseur.**

**Ne pas revenir sur ses pas.**

**Ne pas entrer dans d'anciennes exploitations.**

**Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (fixe), 112 (portable).**





# Qu'est-ce que le transport de matières dangereuses (TMD) ?

**Par leurs propriétés physiques, chimiques, ou par la nature des réactions qu'elles peuvent engendrer, les matières dangereuses présentent des risques importants pour la population, les biens et l'environnement** (explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol). Leur transport s'effectue principalement par voie terrestre (route et rail), mais aussi fluviale, maritime, aérienne et par canalisation.

## Quels risques à Saint-Étienne ?

### Ces matières sont transportées par :

#### • Voie routière :

Principalement A47 (Saint-Étienne - Lyon), A72 (Saint-Étienne - Clermont Ferrand), RD201 (Saint-Étienne - Roche la Molière) et RN88 (Saint-Étienne - Le Puy).

Ponctuellement les axes secondaires (ex : réseau urbain pour la livraison de fioul domestique...).

#### • Voie ferroviaire :

Liaison Vallée du Gier - Plaine du Forez transitant par Terrenoire - Châteaueux - La Terrasse.

#### • Canalisation :

Réseau de distribution du gaz naturel constitué de nombreuses canalisations réparties sur l'ensemble du territoire communal dont les emplacements sont précisément identifiés (notamment les canalisations de grande section).

(cf cartographie p. 16-17).



## Quels actions et moyens de prévention ?

- Plan de Secours Spécialisé TMD,
- Mise en sécurité du Tunnel du Rond Point,
- Limitation de vitesse
- Interdiction de transports (horaires, contenu),
- Formation des chauffeurs,
- Pictogrammes permettant d'identifier le produit (cf p°15).

## Risque industriel

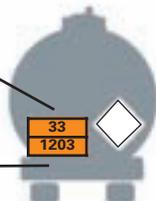
La Ville de Saint-Étienne n'accueille pas d'activité industrielle de type « SEVESO », ni même d'établissement soumis à un Plan Particulier d'Intervention. Néanmoins, diverses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont implantées sur le territoire communal. Par leurs activités, ces sites peuvent présenter des risques certes limités mais non négligeables (incendie, explosion, pollutions diverses). En cas d'accident de cette nature, il convient de respecter les consignes décrites ci-dessous.

## Signalétique danger



Code Danger  
(ex : 3 : inflammable,  
33 : très inflammable)

Code Matière  
(ex 1203 super carburant)



## Êtes-vous concerné ?

Chacun d'entre nous peut être soumis à un tel risque du moment où il se trouve à proximité d'une voie de communication ou d'une canalisation. En effet, les accidents survenus par le passé ont montré qu'aucun lieu n'est à l'abri.

## Que faire en cas d'accident TMD ou industriel ?

### Avant



S'informer des risques, connaître les consignes et le signal d'alerte p. 20.

### Pendant



Écouter la radio.  
Respecter les consignes.



Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur.



Calfeutrer portes et fenêtres.



Ne pas fumer.  
Ne provoquer ni flamme, ni étincelle.



Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

### Après

Attendre les consignes des autorités pour sortir.

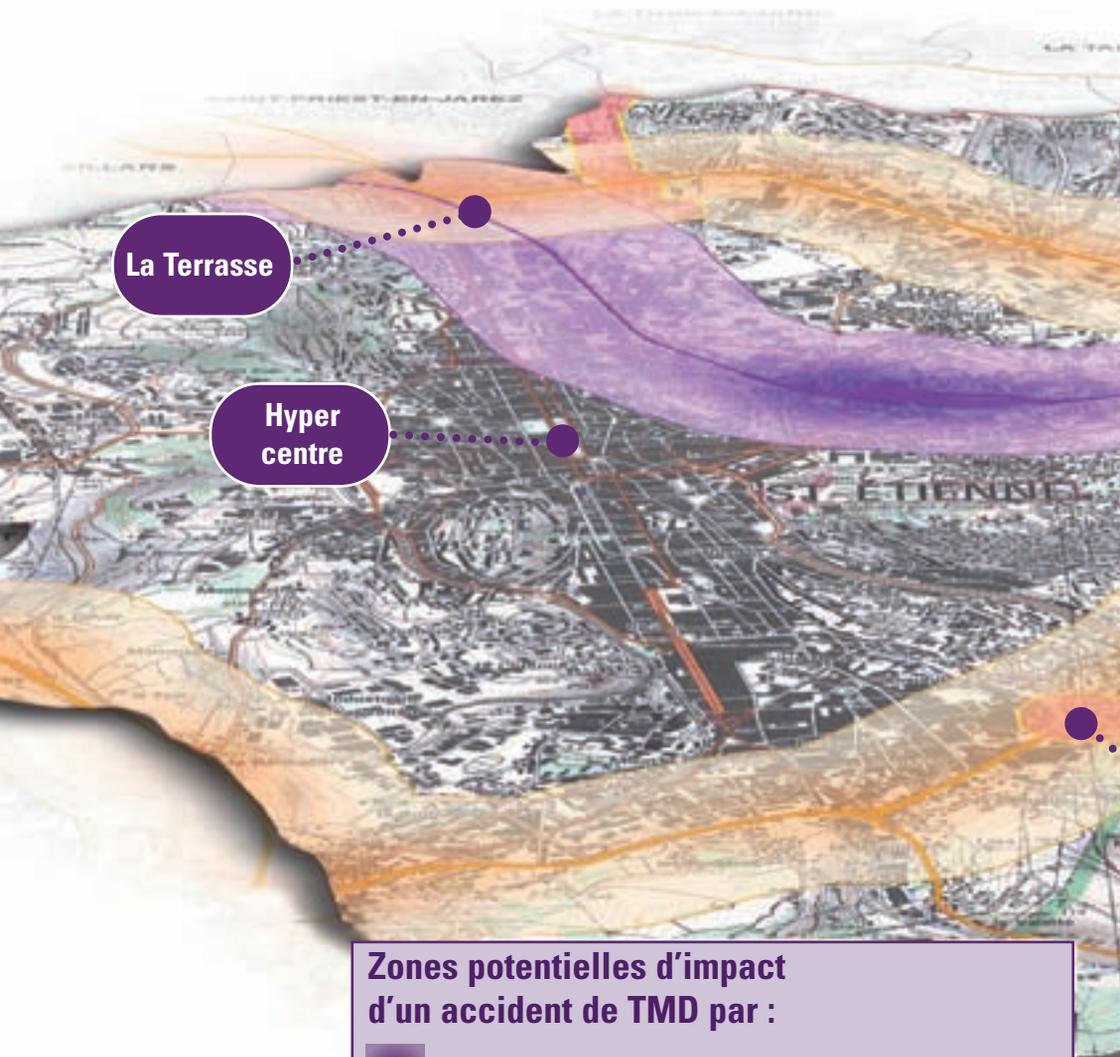
Aérer le local.

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (fixe), 112 (portable).





# Le risque technologique

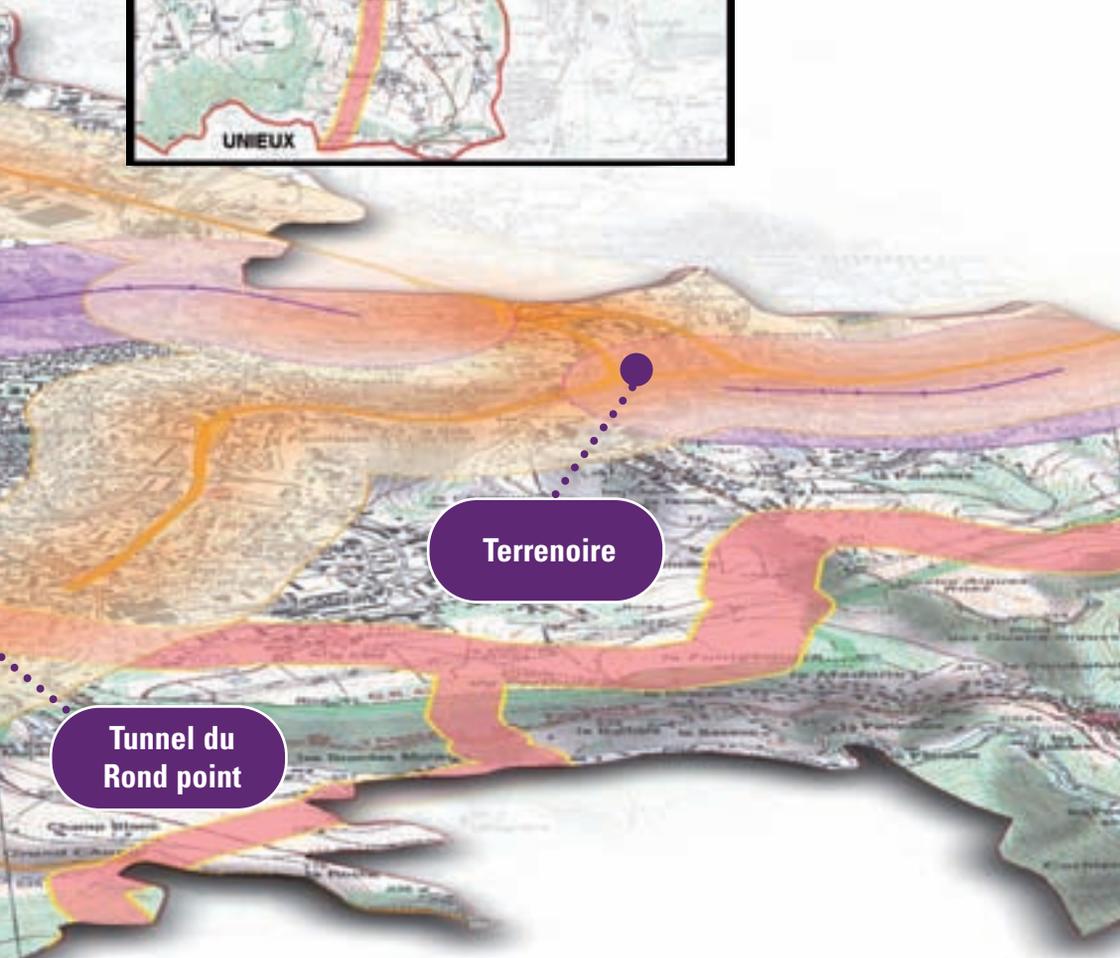
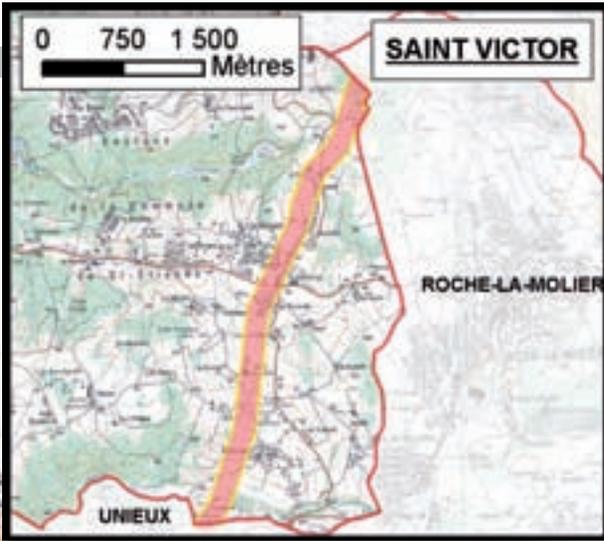


La Terrasse

Hyper centre

**Zones potentielles d'impact d'un accident de TMD par :**

 Voie ferrée	 Canalisation de gaz de grande section
 Voie routière	



**Saint-Etienne**  
DIRECTION URBAINE  
S.T.G. - Urbanisme Urban



# Qu'est-ce qu'une rupture de barrage ?

**C'est une destruction partielle ou totale de la digue qui peut engendrer une vague de submersion.**

Un barrage est un ouvrage artificiel établi en travers du lit d'un cours d'eau. Il peut servir :

- à la régulation des débits (écrêteurs de crue ou maintien d'un minimum d'eau en période de sécheresse),
- à l'alimentation en eau potable, l'irrigation des cultures, la production d'énergie électrique...

La conception, la construction et l'exploitation des barrages prennent en compte l'ensemble des risques susceptibles d'affecter leur sécurité (crues exceptionnelles, glissements de terrains...).

Leurs ruptures sont des accidents rarissimes de nos jours.

Les barrages font l'objet d'une surveillance permanente.

## Quels risques à Saint-Étienne ?

- **Le Pas du Riot** (mis en service en 1878, capacité de 950 000 m<sup>3</sup>). Situé sur la commune de Planfoy, en amont du barrage du Gouffre d'Enfer, il alimente en eau potable l'agglomération stéphanoise.
- **Le Gouffre d'Enfer** (mis en service en 1870, capacité de 1 105 000 m<sup>3</sup>). Situé sur la commune de Rochetaillée, actuellement retardateur de crue, il est maintenu à son niveau le plus bas depuis 2003.
- **Lavalette** (mis en service en 1914, capacité de 41 000 000 de m<sup>3</sup>). « Grand barrage » situé en Haute-Loire, propriété de la Ville de Saint-Étienne, il en assure l'approvisionnement en eau potable.

**Seul le site de la base nautique de Saint-Victor-Sur-Loire est susceptible d'être touché par la rupture de ce barrage.**

**La rupture de ce(s) barrage(s) aurait un impact sur la majeure partie de l'agglomération urbaine de Saint-Étienne.**

## Quels actions et moyens de prévention ?

- Contrôle périodique des barrages par le propriétaire et l'Etat : surveillance hydraulique et mécanique.
- Plan Particulier d'Intervention du barrage de Lavalette.



## Que faire en cas de rupture de barrage ?

### Avant



S'informer des risques, connaître les consignes et le signal d'alerte p. 20.

### Pendant



A l'intérieur, monter dans les étages.  
Ne pas prendre l'ascenseur.  
A l'extérieur, gagner les hauteurs proches.  
Ne pas revenir sur ses pas.



Ecouter la radio.  
Respecter les consignes.



Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :  
18 (fixe), 112 (portable).





# Les stades d'alerte

- **La mise en veille** : réception d'un communiqué émanant de l'autorité ou d'un système de surveillance (Météo France, système de prévision des crues...) instituant un état de vigilance.
- **La pré-alerte** : information des personnes concernées pour l'application des consignes ci-contre.
- **L'alerte** : annonce de l'arrivée effective du danger pour la mise en œuvre des consignes générales de sécurité décrites précédemment.
- **La fin de l'alerte** : information de la population de la fin du sinistre et des mesures d'accompagnement prévues.



## L'alerte peut vous être donnée par les dispositifs suivants

### • Les sirènes du Réseau National d'Alerte

Le signal d'alerte est testé le premier mercredi de chaque mois à 12 h.

Alerte : son modulé de 3 fois une minute.

Fin d'alerte : son continu de 30 secondes.



### • Messages diffusés par des véhicules sonorisés.



### • Informations données par les radios locales.



### • Système d'alerte automatisé.

(téléphone fixe ou portable, sms, fax, courriel).



Ce service gratuit permet de prévenir directement les personnes résidant ou exerçant une activité sur le territoire communal (adresse postale stéphanoise), à l'aide des annuaires téléphoniques « Pages Jaunes » - « Pages Blanches ».

Toutefois, la seule exploitation de ces annuaires peut s'avérer insuffisante pour alerter efficacement toutes les personnes concernées.

**Un formulaire d'inscription est à votre disposition dans les mairies de proximité : Centre Deux, Hôtel de Ville et Tarentaise, les mairies annexes et sur le site Internet de la Ville : [www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr), rubrique sécurité.**

Les données recueillies sont conservées par la Direction Sécurité Civile municipale et ne peuvent être communiquées ou utilisées à d'autres fins.

# Que faire en cas de pré-alerte ?



**Pour ne pas être pris au dépourvu au moment d'un éventuel ordre d'évacuation des autorités, veuillez préparer lors de la pré-alerte, dans un sac facilement transportable, les éléments suivants :**

## **Matériels de base**

- Radio portable.
- Lampe de poche.
- Ouvre-boîte, couteau suisse.

## **Papiers administratifs**

- Carte d'identité ou de séjour, passeport, livret de famille... (ou au moins photocopie lisible des documents).
- Papiers importants : assurances...
- Cartes de crédit, carte vitale, une petite somme d'argent en espèce pour faire face aux premiers besoins.

## **Vêtements**

- Des chaussures de marche.
- Des vêtements chauds et des vêtements de rechange.

- Vêtements imperméables.
- Un ou deux petits jouets préférés de vos enfants.
- Couvertures ou sacs de couchage.

## **Hygiène/santé**

- Copie des ordonnances médicales ainsi que médicaments en cours pour au moins une semaine.
- Trousse de secours.
- Nécessaire de toilette.

## **Denrées**

- 2 ou 3 bouteilles d'eau d'au moins 1,5 litre.
- Des aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits.

**Lorsque votre famille est en sûreté, vérifiez si vos voisins ont besoin d'aide (personnes isolées ou handicapées). Respectez les consignes générales de sécurité décrites dans ce document. Si vous êtes évacués, gardez votre calme. Faites confiance aux services de secours et respectez leurs consignes. Pensez à protéger votre vie avant vos biens.**



# Pour en savoir plus

**Hôtel de ville de Saint-Étienne**  
Place de l'Hôtel de ville  
42 000 Saint-Étienne  
[www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr)

**Direction Départementale  
de l'Équipement de la Loire**  
[www.loire.equipement.gouv.fr](http://www.loire.equipement.gouv.fr)

**Direction Régionale de l'Industrie  
de la Recherche et de  
l'Environnement (DRIRE)**  
[www.rhone-alpes.drire.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.drire.gouv.fr)

**Direction Régionale de  
l'Environnement (DIREN)**  
[www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)

**Service public de la diffusion  
du droit - Cadre réglementaire**  
[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Météo-France**  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

**Ministère de l'écologie,  
du développement  
et de l'aménagement durable**  
[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

**Ministère de l'écologie,  
du développement  
et de l'aménagement durable -  
Portail de la prévention  
des risques majeurs**  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

**Institut des Risques Majeurs**  
[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

# En cas d'urgence

**Pompiers**

**18**

**Numéro européen des secours**

**112**

**Police Nationale**

**17**

**Police Municipale**

**04 77 49 11 00**

**Poste de commandement communal**

**04 77 48 66 66**

**Samu**

**15**

**SOS Médecin**

**04 77 33 30 30**

**Médecin de famille**

**Urgence dépannage électricité,  
EDF**

**0 810 333 142**

**Urgence dépannage gaz, GDF**

**0 810 433 142**

## Remarque importante

Le présent DICRIM est destiné à vous informer à l'égard des risques majeurs, toutefois les indications relatives aux mesures préventives, dispositifs d'alerte et conduite à tenir sont toutes susceptibles de vous être utiles dans d'autres situations telles que des épisodes climatiques violents (orage, neige, canicule, grands froids...), ou bien des événements relatifs à la santé publique (pollution, épidémie...).

**Gardez ce document « à portée de main » !**

**Pour obtenir des informations complémentaires :**

**Ville de Saint-Étienne**

**Direction Sécurité Civile Municipale - BP 58**

**04 77 43 54 70**

**securitecivile@saint-etienne.fr**

# Les « bons réflexes »

Dès que vous entendez le signal d'alerte.

## À faire



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Si vous êtes chez vous, fermez tout. Calfeutrez ouvertures et aérations.



Écoutez la radio :

France-Inter	88 FM
France-Info	105.6 FM
Radio Scoop	91.3 FM
Activ Radio	90.0 FM
Chérie FM	95.9 FM
NRJ	102.8 FM

## À ne pas faire



Ne fumez pas. Évitez toute flamme ou étincelle.



N'allez pas chercher les enfants à l'école.



Ne téléphonez pas. Cela encombrerait les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours.

**Vous pouvez sortir en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des autorités.**

**Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (fixe), 112 (portable).**



ville de  
**Saint-Étienne**

Hôtel de ville - BP 503 - 42007 Saint-Étienne cedex 1

Téléphone 04 77 48 77 48 • Télécopie 04 77 48 67 13

[www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr)

